

## **SEANCE DU 1 DECEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le premier décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M DUEZ Jean Pierre, Maire

Présents : M DUEZ Mmes BELLOT – BOFFELLI – BOSSIS - CHATEAU – CHATELIER – MM MOURLOT – VILLENEUVE – GAUTIER - ARCHAT - ANNEREAU - BERTET - HERAUD – LEBLOIS

Excusée : Mme BROSSARD pouvoir à Mme CHATEAU

Secrétaire de séance Mme BOFFELLI

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 NOVEMBRE 2014**

Le compte rendu de la réunion du 3 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

### **CHOIX DU TITULAIRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle la procédure de la délégation du service public de l'assainissement :

- Conseil en date du 07 avril 2014 s'est prononcé sur la délégation de service public. Le mode de gestion retenu est l'affermage, pour une durée de 12 ans
- Le Comité Technique Paritaire a rendu son avis le 28 mai 2014
- La Commission de DSP, en date du 9 juillet 2014, a ouvert les offres des entreprises Lyonnaise des Eaux et SAUR
- La Commission de DSP, en date du 26 septembre 2014, a analysé les offres et a rendu son avis au Président de la Commission
- Les négociations avec le candidat se sont tenues dans le respect de l'égalité de traitement et du secret des affaires.
- Chaque membre du Conseil a reçu le rapport du Maire et le projet de règlement de service justifiant son choix de proposer la société SAUR pour le contrat d'affermage.
- Eu égard à la qualité tant financière, que technique et juridique, la société SAUR présente la meilleur offre.

Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le futur délégataire du contrat d'affermage, ainsi que le contrat de délégation et ses annexes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le choix de l'entreprise SAUR comme délégataire pour un contrat de 12 ans du 01/01/2015 au 31/12/2026, le contrat et ses annexes, le règlement de service ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

## **CREATION DE POSTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la Gironde donnant un avis favorable à l'avancement de grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014. Le Conseil donne un avis favorable à l'ouverture de ce poste.

## **INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Dans le cadre du service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une note de cadrage sur ce projet, réalisée par le Pays de la Haute Gironde.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le marché de Noël est le 12 décembre. Cette année une animation sera offerte à tous les enfants. Venez nombreux.

Mesdames CHATEAU et CHATELIER suggèrent la création « **d'une boîte à lire** ». Le principe est de déposer des livres dont il souhaite se séparer pour les partager avec les autres. Il s'agit d'une démarche citoyenne et éducative ou tout le monde peut échanger ses biens culturels et éducatifs dans un esprit de responsabilité et de respect. Cette expérience a été réalisée dans de nombreuses communes rurales. Des conseillers se proposent pour la réaliser cette boîte.

La séance s'est levée à 20 heures 15

Prochain conseil possible le 12 janvier 2015 à 19 h